

# L Enfant Victime D Infractions Et La Justice Un D

THIS IS LIKEWISE ONE OF THE FACTORS BY OBTAINING THE SOFT DOCUMENTS OF THIS **L ENFANT VICTIME D INFRACTIONS ET LA JUSTICE UN D** BY ONLINE. YOU MIGHT NOT REQUIRE MORE GET OLDER TO SPEND TO GO TO THE BOOKS ESTABLISHMENT AS CAPABLY AS SEARCH FOR THEM. IN SOME CASES, YOU LIKEWISE REALIZE NOT DISCOVER THE PROCLAMATION **L ENFANT VICTIME D INFRACTIONS ET LA JUSTICE UN D** THAT YOU ARE LOOKING FOR. IT WILL ENTIRELY SQUANDER THE TIME.

HOWEVER BELOW, IN IMITATION OF YOU VISIT THIS WEB PAGE, IT WILL BE AS A RESULT EXTREMELY SIMPLE TO ACQUIRE AS SKILLFULLY AS DOWNLOAD GUIDE **L ENFANT VICTIME D INFRACTIONS ET LA JUSTICE UN D**

IT WILL NOT AGREE TO MANY MATURE AS WE TELL BEFORE. YOU CAN DO IT THOUGH DEED SOMETHING ELSE AT HOME AND EVEN IN YOUR WORKPLACE. THEREFORE EASY! So, ARE YOU QUESTION? JUST EXERCISE JUST WHAT WE PAY FOR UNDER AS WITHOUT DIFFICULTY AS EVALUATION **L ENFANT VICTIME D INFRACTIONS ET LA JUSTICE UN D** WHAT YOU LATER THAN TO READ!

## **LE MINEUR ET LE DROIT P[?] NAL 1998-11-01**

DEPUIS QUELQUES ANN[?] ES, LES M[?] DIAS SE FONT FR[?] QUEMMENT L'[?] CHO D'AFFAIRES CONCERNANT DES MINEURS. LA FRANCE, [?] L'INSTAR DE NOMBREUX AUTRES PAYS, S'EN EST [?] MUE. ELLE S'EST EFFORC[?] E D'ADAPTER SA [?] POUR AM[?] LIORER LA SITUATION DES ENFANTS ET DES

ADOLESCENTS EN DANGER OU EN DIFFICULT[?] . MALGR[?] CETTE VOLONT[?] DE PROTECTION SANS CESSER[?] AFFIRM[?] E, NI LES DISPOSITIONS DU NOUVEAU CODE P[?] NAL, NI LES MESURES [?] DUCATIVES DE L'ORDONNANCE DE 1945, NI LES PRATIQUES JUDICIAIRES NE PERMETTENT D'ATTEINDRE, AVEC EFFICIENCE, L'OBJECTIF RECHERCH[?] : LA SOCIALISATION HARMONIEUSE DE

L'ENFANT.

SOUTIEN ET AIDE AUX VICTIMES - CONSEIL DE L'EUROPE  
2007-01-01

JUSTICE DEPENDS NOT ONLY ON STATES' ABILITY TO PROSECUTE THE PERPETRATORS OF A CRIME, BUT ALSO ON THEIR CAPACITY TO RESTORE THE SITUATION OF VICTIMS. THE COUNCIL OF EUROPE HAS CONTRIBUTED TO BUILDING A COMMON LEGAL AREA BASED ON THE RESPECT OF HUMAN RIGHTS, DEMOCRACY AND THE RULE OF LAW. SINCE THE 1980S, IT HAS INTEGRATED THE VICTIMS' PERSPECTIVE IN ITS WORK IN THIS FIELD AND HAS PRODUCED AND UPDATED A SET OF LEGAL INSTRUMENTS TO ASSIST STATES IN DEALING WITH VICTIMS' NEEDS. THIS BOOK BRINGS TOGETHER THESE STANDARDS AND IS INTENDED TO PROVIDE A REFERENCE DOCUMENT.--PUBLISHER'S DESCRIPTION.

LES DROITS DES VICTIMES D'INFRACTION - ROBERT CARIO  
2007

LES VICTIMES ET LEURS SOUFFRANCES ONT LONGTEMPS TENU EN ÉGILÉES, NOTAMMENT PAR UNE JUSTICE DONT LE BUT ÉTAIT AVANT TOUT DE RÉGULER LE SORT DU CRIMINEL ET DE PROTÉGER LA SOCIÉTÉ. AU COURS DES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES, UN LONG CHEMIN A ÉTÉ PARCOURU ET LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES VICTIMES D'INFRACTION A TROUVÉ SA TRADUCTION LÉGISLATIVE, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'INDEMNISATION ET DE RÉPARATION AU SENS LARGE (PLACE DE LA VICTIME DANS LE PROCÉSSUS PÉNAL, ÉCOUTE,

PRISE EN CHARGE...). MALGRÉ LE SI BEAUCOUP RESTE ENCORE À AMÉLIORER RELATIVEMENT L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL DES VICTIMES, DE NOMBREUX DISPOSITIFS ET STRUCTURES EXISTENT AUJOURD'HUI : SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES, CELLULES D'URGENCE, ASSOCIATIONS DE VICTIMES... DEPUIS PEU CEPENDANT, ON ASSISTE À UN DOUBLE MOUVEMENT, SCIENTIFIQUE ET " VICTIMAIRE ", DONT LES DEUX RIVES POURRAIENT REMETTRE EN CAUSE CERTAINES DE CES AVANCÉES. COMMENT CONCILIER LE JUSTE DROIT D'UNE SOCIÉTÉ QUI SE PROTÈGE ET CELUI TOUT AUSSI ESSENTIEL DES AUTEURS D'INFRACTION À UNE JUSTICE ÉQUILIBRÉE ? LA VOIE OUVERTE PAR LA JUSTICE " RESTAURATIVE ", QUI SE DÉVELOPPE UN PEU PARTOUT DANS LE MONDE, POURRAIT OFFRIR À CET REGARD DES PERSPECTIVES NOUVELLES. CE MODÈLE SE CONÇOIT EN EFFET COMME UN PROCESSUS IMPLIQUANT, DE MANIÈRE ACTIVE, TOUTES LES PARTIES CONSÉQUENTES, INFRACTEUR, VICTIME, COMMUNAUTÉS SOCIÉTALES, ET VISANT À RÉPARER TOUS LES PRÉJUDICES, AU SEIN D'UN PROCÉSSUS PÉNAL RÉNOUVELÉ. DANS UN DÉBAT D'UNE ACTUALITÉ AUTANT JURIDIQUE QUE POLITIQUE, CE DOSSIER AIDERA À FAIRE LA PART DES CHOSES, EN ÉCLAIRANT CERTAINS ÉLÉMENTS ESSENTIELS : DIFFICULTÉS À DÉFINIR LA NOTION MALGRÉ DE VICTIME, RÉPONSES DE CHACUN DES ACTEURS ET LEURS LIMITES (APPAREIL JUDICIAIRE, SERVICES D'AIDE, ASSOCIATIONS...), ENJEUX JURIDIQUES (DROIT DE LA PRESCRIPTION ET IRRESPONSABILITÉ PÉNALE) ET

SOCIAL D'INTÉGRATION HARMONIEUSE ET DE PRÉVENTION DES VICTIMISATIONS...

LA VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE FACE À LA PROCÉDURE DURE PENALE ISRAËLIENNE BÉATRICE COSCAS-WILLIAMS 2016

LE 21 MARS 2001, LA LOI RELATIVE AUX DROITS DES VICTIMES D'INFRACTION PENALE 2001-5751 EST ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT FÉDÉRAL DES MINISTRES ET DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES, CETTE LOI MARQUE LA RECONNAISSANCE PAR LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET LÉGISLATIVES DE LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER DES DROITS EN FAVEUR DES VICTIMES D'INFRACTION PENALE EN GÉNÉRAL ET DE LA VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE EN PARTICULIER. ELLE INSTITUE, ENTRE AUTRES, LE DROIT AU RESPECT, L'ACCÈS À L'INFORMATION DURANT LA PROCÉDURE DURE, LA DÉFENSE DE LA VIE PRIVÉE ET LE DROIT À LA SÉCURITÉ (FACE AUX ACCUSÉS OU À LEUR FAMILLE) DES VICTIMES D'INFRACTION. PAR AILLEURS, CETTE LOI ÉNONCE QUE LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE MANQUENT DE DROITS QUI LEURS SONT PROPRES, NOTAMMENT CELUI DE PRÉSENTER LEUR AVIS À CERTAINS STADES DE LA PROCÉDURE DURE PENALE. POURTANT, CETTE LOI NE POSSÈDE PAS DE PORTÉE JURIDIQUE OBLIGATOIRE. LA VICTIME D'INFRACTION PENALE RESTE EN DEHORS DU CARTON DE LA JUSTICE PENALE ISRAËLIENNE, SANS VÉRIFIABLE RELEVÉ AUTRE QUE CELUI DE TROUVER LE MOINS. CE FAIBLE RELEVÉ DE LA VICTIME SEMBLE REPOSER SUR LA PARTICULARITÉ DU SYSTÈME PENAL ISRAËLIEN, QUI RESPECTE LA TRADITION ACCUSATOIRE.

SELON CE MODÈLE, LE PROCÉDURE PENALE OPPOSE DEUX PARTIES, L'ACCUSATION ET LA DÉFENSE, QUI DOIVENT RÉPONDRE D'UN CONFLIT DEVANT UNE INSTITUTION JUDICIAIRE IMPARTIALE, APPELÉ À TROUVER LA VÉRITÉ À PARTIR DE LA PRÉSENTATION DE LEURS ARGUMENTS ET DE LEURS PREUVES.

E. DANS CE CONTEXTE, LA VICTIME N'EST PAS PARTIE. CE MODÈLE S'OPPOSE À LA TRADITION INQUISITOIRE, DANS LAQUELLE, LA PRÉSENCE D'UN JUGE ACTIF PARTICIPANT À L'INSTRUCTION ET D'UN JUGE DE L'AUDIENCE IMPARTIAL ET INDÉPENDANT SEMBLE PLUS FAVORABLE À LA PARTICIPATION DE LA VICTIME. POURTANT, L'INFLUENCE DE CES MODÈLES EST MOINDRE QUE PAR LE PASSÉ, TOUT D'ABORD PARCE QU'IL N'EXISTE PLUS DE SYSTÈME PUREMENT ACCUSATOIRE OU INQUISITOIRE, ENSUITE PARCE QUE LES SYSTÈMES JUDICIAIRES ONT ADAPTÉ LEUR STRUCTURE AUX INTÉRÊTS DE LA JUSTICE, MAIS AUSSI AUX DROITS DES VICTIMES, NOTAMMENT GRÂCE À L'INTÉGRATION DES NOTIONS DE PROCÉDURE SÉRIABLE ET DE DUE PROCESS OF LAW. EN ISRAËL, CETTE ÉVOLUTION EST PLUS MITIGÉE. AINSI, SI LE SYSTÈME JUDICIAIRE ISRAËLIEN RECONNAÎT LA VICTIME COMME SUJET DE LA PROCÉDURE DURE, DANS LA PRATIQUE LA RENCONTRE AVEC LES ACTEURS JUDICIAIRES EST LOIN D'ÊTRE FACILE, TOUT PARTICULIÈREMENT LORSQU'IL S'AGIT D'UNE VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE. EN EFFET, CE TYPE D'INFRACTION REPOSE SOUVENT SUR DES PRÉJUGÉS ET DES STÉRÉOTYPES

CONTRE LES FEMMES. LE PARCOURS DE LA VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE COMMENCE PAR LE DÉPÔT DE PLAINTE ET LA RENCONTRE AVEC LA POLICE. IL SE POURSUIT PAR LA RENCONTRE AVEC LE PROCUREUR DURANT LA PHASE D'ENQUÊTE. N'ÉTANT PAS REPRÉSENTÉE, C'EST SOUVENT SEULE OU ASSISTÉE DE SIMPLES BÉNÉVOLES QU'ELLE SE PRÉSENTE DEVANT LES ACTEURS DE LA JUSTICE. LORSQUE LA PLAINTE N'EST PAS CLASSÉE SANS SUITE, LE PARCOURS DE LA VICTIME CONTINUE PAR LA RENCONTRE AVEC LE(S) JUGE(S) AU COURS DU PROCÈS, DURANT LEQUEL ELLE EST INTERROGÉE PAR LE PROCUREUR ET CONTRE-INTERROGÉE PAR L'AVOCAT DE L'ACCUSÉ. CETTE ÉTAPE REPRÉSENTE UNE NOUVELLE ÉPREUVE, ET PEUT PROVOQUER UNE VICTIMISATION SECONDAIRE, NOTAMMENT LORSQUE L'AVOCAT DE L'ACCUSÉ TENTE DE LA DÉSTABILISER PAR SES QUESTIONS. CE PARCOURS SE TERMINE PAR LA SENTENCE ET PAR L'OBTENTION, SI LA COUR COMPÉTENTE LE DÉCIDE, D'UNE INDEMNISATION AU PROFIT DE LA VICTIME. L'ENFANT-VICTIME BÉNÉFICIE D'UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE ADAPTÉE À SES BESOINS. POURTANT, QU'ELLE SOIT ADULTE OU ENFANT, LA VICTIME RESTE PASSIVE ET SUBORDONNÉE AUX AUTRES ACTEURS JUDICIAIRES PRATIQUEMENT À TOUTES LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE. LA VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE POURRA-T-ELLE TROUVER UNE PLACE ACTIVE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE PÉNALE TRADITIONNELLE ? L'INFLUENCE DES AUTRES SYSTÈMES JURIDIQUES QUI ONT SU S'ADAPTER POUR

INTERGRER LE DROIT DES VICTIMES, ET L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES TELLES QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE POURRAIENT PERMETTRE UNE ÉVOLUTION CONCERNANT LE TRAITEMENT DE LA VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE.

DROIT(S) DES VICTIMES - ROBERT CARIO 2015-09-15  
 DURANT DE LONGS SIÈCLES, LES VICTIMES SONT RESTÉES DANS « LES OUBLIETTES » DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE. CE N'EST QUE DEPUIS QUELQUES ANNÉES QU'UN CADRE NORMATIF RESPECTUEUX DE LEURS DROITS SE CONSTRUIT, TANT AU NIVEAU INTERNATIONAL, RÉGIONAL QUE NATIONAL, SOUS L'IMPULSION SOLIDAIRE DU SECTEUR ASSOCIATIF. LA DIVERSITÉ ET L'AMPLEUR DES TRAUMATISMES SUBIS PAR LES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES RENDENT IMPÉRIEUSE LEUR PRISE EN COMPTE GLOBALE PAR DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS.

ENFANTS VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES FRANCE. DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES 2003  
 SES

JEUNES DÉLINQUANTS ROBERT CARIO 2000-11-01  
 LES SCIENCES CRIMINELLES ONT POUR FONCTION PRINCIPALE D'ASSURER LA PROTECTION DES VALEURS ESSENTIELLES QUI FONDENT L'HARMONIE SOCIALE. AU CAS D'ÉCHEC DE LA PRÉVENTION, LA JUSTICE PÉNALE EST INVESTIE D'UNE DOUBLE MISSION : PROMOUVOIR LA (RE)SOCIALISATION DES DÉLINQUANTS ET FAVORISER LA RÉPARATION DES VICTIMES,

DANS UNE PERSPECTIVE RESTAURATIVE GLOBALE. S'AGISSANT D'UN MINEUR, DÊTRE HUMAIN EN DEVENIR, C'EST FONDAMENTALEMENT UNE QUESTION DE JUSTICE SOCIALE. (DEUXIÈME ÉDITION)

**VICTIMES... DE L'IMAGE** LA REPRÉSENTATION ALAIN BOULAY  
2003-03-01

TROIS MOTS RÉSUMENT CE QUE LES VICTIMES ATTENDENT DE LA JUSTICE : ÉCOUTE, COMPRÉHENSION ET RESPECT. CRÉÉ EN 1991, L'APEV (AIDE AUX PARENTS D'ENFANTS VICTIMES) EST UNE ASSOCIATION DE VICTIMES, ANIMÉE UNIQUEMENT PAR DES PARENTS D'ENFANTS DISPARUS. L'ASSOCIATION REGROUPE AUJOURD'HUI PLUS DE 120 FAMILLES DONT UN ENFANT A ÉTÉ VICTIME D'UN ACTE CRIMINEL. TÉMOIGNAGES DE PARENTS D'ENFANTS ASSASSINÉS, DE PARENTS D'ENFANTS DISPARUS, RÉFLEXIONS DE MAGISTRATS, D'AVOCATS, D'ENQUÊTEURS, DE PSYCHIATRES, D'UNIVERSITAIRES ET DE JOURNALISTES, CETTE MANIFESTATION A PERMIS DE S'INTERROGER SUR LA PLACE DE LA VICTIME DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS LA PROCÉDURE JUDICIAIRE.

LIGNES DIRECTRICES DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX ENFANTS  
2012-04-10

LES LIGNES DIRECTRICES SUR UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX ENFANTS - ET LEUR EXPOSITION DES MOTIFS - ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE EN 2010. FONDÉES

SUR LES NORMES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES EXISTANTES, NOTAMMENT LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'ENFANT ET LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME, LES LIGNES DIRECTRICES VISENT À GARANTIR L'ACCÈS EFFECTIF DES ENFANTS À LA JUSTICE AINSI QUE LEUR TRAITEMENT ADÉQUAT. ELLES S'APPLIQUENT À TOUTES LES SITUATIONS DANS LESQUELLES DES ENFANTS SONT SUSCEPTIBLES D'ENTRER EN CONTACT AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNAL, CIVIL OU ADMINISTRATIF. ELLES RAPPELLENT ET DÉFINISSENT LES PRINCIPES QUE SONT L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT, L'ATTENTION ET LE RESPECT, LA PARTICIPATION, L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET LA PRÉVALENCE DU DROIT; ELLES PORTENT SUR DES QUESTIONS TELLES QUE LES DROITS À L'INFORMATION, À LA REPRÉSENTATION ET À LA PARTICIPATION, LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, LA SÉCURITÉ, L'APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE ET LA FORMATION, LES GARANTIES À TOUTS LES STADES DE LA PROCÉDURE ET LA PRIVATION DE LIBERTÉ. LES 47 ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE SONT ENCOURAGÉS À ADAPTER LEUR SYSTÈME JURIDIQUE AUX BESOINS PARTICULIERS DES ENFANTS, À COMBLER L'ÉCART ENTRE LES PRINCIPES INTERNATIONALEMENT RECONNUS ET LA RÉALITÉ. À CETTE FIN, L'EXPOSITION DES MOTIFS DONNE DES EXEMPLES ET PROPOSE DES SOLUTIONS POUR REMÉDIER AUX ÉCARTS QUI SUBSISTENT ENTRE LE DROIT ET LA PRATIQUE EN MATIÈRE DE

JUSTICE APPLIQUÉE AUX ENFANTS. CES LIGNES DIRECTRICES FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA STRATÉGIE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES DROITS DE L'ENFANT ET DE SON PROGRAMME « CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS ».

DES ACTIVITÉS DE PROMOTION, DE COOPÉRATION ET DE SUIVI SONT PRÉVUES EN VUE D'UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES LIGNES DIRECTRICES AU PROFIT DE CHAQUE ENFANT.

### **LES SILENCES DE LA LOI - MARIE-PIERRE PORCHY** 2021-03-03

AVANT LA RUE, LE PREMIER LIEU D'INSURANCE POUR DE NOMBREUX ENFANTS EST LE TOIT FAMILIAL. C'EST SOUVENT UN PÈRE, UN BEAU-PÈRE OU UN ONCLE QUI VA, DES ANNÉES DURANT, ABUSER D'UN ENFANT DANS LE SILENCE PROFOND ET VERROUILLÉ D'UNE FAMILLE. AUJOURD'HUI, PRÈS D'UN TIERS DE L'ACTIVITÉ DE NOS COURS D'ASSISES EST CONSACRÉE AU JUGEMENT DE VIOLS SUR DES ENFANTS, COMMIS MAJORITAIREMENT DANS LE MILIEU FAMILIAL. POUR RÉPONDRE À CES ACTES DESTRUCTEURS POUR LES VICTIMES, LA LOI PENALE DOIT ÊTRE RÉEXAMINÉE. EN MATIÈRE D'INCESTE TOUT PARTICULIÈREMENT, LES INTERDITS DOIVENT ÊTRE POSÉS CLAIREMENT POUR NE PAS LAISSER DE PLACE À UN FAUX DÉBAT SUR LE CONSENTEMENT DE L'ENFANT, QUI NE DEVRAIT JAMAIS ÊTRE ABORDÉ. FORTE DE SON EXPÉRIENCE DE MAGISTRATE ET DES NOMBREUX CAS QU'ELLE A SUIVIS, LA JUGE MARIE-PIERRE PORCHY S'OPPOSE CONTRE CES LACUNES LEGALES. ELLE CONDAMNE EN OUTRE UN FONCTIONNEMENT

JUDICIAIRE INADAPTE AU RECUEIL DE LA PAROLE FRAGILE DE L'ENFANT ET QUI PEUT, À SON TOUR, DEVENIR TRAUMATISANT AU LIEU D'ÊTRE RÉPARATEUR. UN LIVRE FONDAMENTAL ET NÉCESSAIRE POUR COMPRENDRE CE TABOU DE NOTRE SOCIÉTÉ, FAIRE ÉVOLUER NOTRE DROIT ET CONTRIBUER À UNE JUSTICE PLUS HUMAINE. MARIE-PIERRE PORCHY A ÉTÉ JUGE DES ENFANTS, MAGISTRATE DU PARQUET, JUGE D'INSTRUCTION, AVANT D'ÊTRE VICE-PRÉSIDENTE DE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE ET JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION.

### **COMMUNICATION, TENSIONS, CONFLITS - JACQUELINE BREUGNOT** 2018-09-21

ÊTRE LE POLITIQUEMENT CORRECT ET DE LA COMMUNICATION NON VIOLENTE, L'OUVRAGE POSE L'HYPOTHÈSE QUE TENSIONS ET CONFLITS MÉRITENT D'ÊTRE ABORDÉS SÉRIEUSEMENT ET SÉRÈNEMENT, EN TANT QU'ÉLÉMENTS CONSUBSTANTIELS DES INTERACTIONS HUMAINES. À PARTIR DES TRAVAUX DE CHERCHEURS ET DE PRATICIENS DU DOMAINE, IL CONTRIBUE À LA COMPRÉHENSION DES PHÉNOMÈNES EN L'ŒUVRE ET À UNE RÉFLEXION POINTANT LA JUSTE POSITION À ADOPTER VIS-À-VIS DU CONFLIT. L'APPROCHE RETENUE EST DÉLIBÉRÉMENT TRANSDISCIPLINAIRE

DES LES CONTRIBUTEURS SONT PHILOSOPHE, JUGE, SYNDICALISTE, PSYCHIATRE OU PÉDAGOGUE - ET LES TERRAINS ÉTUDIÉS INTERNATIONAUX - FRANCE, ALLEMAGNE, JAPON, CANADA. LES CONTRIBUTIONS OFFRENT AINSI DE

RICHES PERSPECTIVES QUI SE COMPLÈTENT POUR DONNER UN TABLEAU COMPLEXE ET NUANCÉ, PROPRE À SUSCITER UN DÉBAT ARGUMENTÉ ET À LIVRER DES ÉLÉMENTS PERMETTANT D'AFFRONTER ET DE RESOUDRE CERTAINES SITUATIONS DE COMMUNICATION A PRIORI INEXTRICABLES.

**YEARBOOK OF THE EUROPEAN CONVENTION ON HUMAN RIGHTS/ANNUAIRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME, 1987 - COUNCIL OF EUROPE STAFF 1992-10-22**

THIS VOLUME OF THE YEARBOOK OF THE EUROPEAN CONVENTION ON HUMAN RIGHTS, PREPARED BY THE DIRECTORATE OF HUMAN RIGHTS OF THE COUNCIL OF EUROPE, RELATES TO 1987. ITS PRESENTATION FOLLOWS THAT OF THE PREVIOUS VOLUME. PART ONE CONTAINS BASIC TEXTS AND INFORMATION OF A GENERAL NATURE; PART TWO DEALS WITH THE EUROPEAN COMMISSION OF HUMAN RIGHTS; PART THREE WITH THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS; PART FOUR WITH THE RESOLUTIONS OF THE COMMITTEE OF MINISTERS; AND PARTS FIVE AND SIX WITH THE OTHER WORK OF THE COUNCIL OF EUROPE IN THE FIELD OF HUMAN RIGHTS, THE SITUATION IN THE MEMBER STATES AND DEVELOPMENTS WITHIN THE EUROPEAN COMMUNITIES. A BIBLIOGRAPHY AND INDEX ARE INCLUDED. CE VOLUME DE L'ANNUAIRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME, PRÉPARÉ PAR LA DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE, CONCERNE L'ANNÉE 1987. LA PREMIÈRE PARTIE

CONTIENT DES TEXTES FONDAMENTAUX ET DES INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL; LA DEUXIÈME PARTIE CONTIENT LES RAPPORTS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME; LA TROISIÈME PARTIE DONNE DES INFORMATIONS SUR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME; LA QUATRIÈME PARTIE CONTIENT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES MINISTRES; ET LES CINQUIÈME ET SIXIÈME PARTIES REGROUPENT TOUTES LES AUTRES ACTIVITÉS CONCERNANT LA CONVENTION DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET COMPRENNENT DES INFORMATIONS SUR LES DÉBATS DEVANT LES PARLEMENTS NATIONAUX ET SUR LES DÉVELOPPEMENTS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES CONCERNANT LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME. LE VOLUME SE TERMINE AVEC UNE BIBLIOGRAPHIE ET UNE INDEX ALPHABÉTIQUE.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE - DOCUMENTS DE SESSION - SESSION ORDINAIRE DE 2008 (TROISIÈME PARTIE), 23-27 JUIN 2008, VOLUME VI - CONSEIL DE L'EUROPE 2009-01-27

*LA PROTECTION JUDICIAIRE DU MINEUR EN DANGER - 2000-11-01*  
MINEURS VICTIMES, MINEURS DÉLINQUANTS... TOUS SONT EN DANGER, LES PREMIERS CAR ILS SONT ATTEINTS DANS LEUR INTÉRÊT, LEUR MORALITÉ; LES SECONDS PARCE QU'ILS RISQUENT D'OBSCURER LEUR AVENIR ET DE PERDRE TOUT AUSSI

SÉRIEMENT QUE LES PRÉSENTS LEUR DESTINÉE. TOUS ONT GARDÉ DE MINEURS. IL EST EN EFFET IMPORTANT QUE BESOIN D'UNE PROTECTION ET L'ON CONSTATE QUE CELLE-CI EST DE PLUS EN PLUS SOUVENT JUDICIAIRE. QUE L'ENFANT SOIT VICTIME DE MALTRAITANCE OU QU'IL Y AIT PASSAGE À L'ACTE D'UN MINEUR DÉSORIENTÉ, LE RECOURS AU JUGE APPARAÎT AUJOURD'HUI COMME LE MOYEN LE PLUS APPROPRIÉ POUR PROTÉGER L'UN DE LA VIOLENCE SUBIE, L'AUTRE DE LA VIOLENCE EXPRIMÉE.

#### L'INTÉGRATION DE L'INTERVENTION DE LA POLICE DANS LE PROCESSUS DE PROTECTION DE L'ENFANCE - PIERRE-ALAIN DARD 2009

TOUT POLICIER EST AMENÉ UN JOUR OU L'AUTRE AU COURS DE SA CARRIÈRE, À INTERVENIR DANS DES SITUATIONS IMPLIQUANT DES MINEURS (ENFANTS OU ADOLESCENTS), QU'ILS SOIENT TROIS MOINS, VICTIMES OU AUTEURS PRÉSUMÉS D'INFRACTIONS. LA FORMATION DES POLICIERS DANS CE DOMAINE EST MINIMALE, VOIRE INEXISTANTE (SELON LES CANTONS ET SELON LES SERVICES - GENDARMERIE OU POLICE JUDICIAIRE). LE POLICIER AGIT ALORS EN FONCTION DES MOYENS DONT IL DISPOSE, C'EST-À-DIRE EN SUIVANT SON BON SENS, SA CONSCIENCE OU LES CONSEILS D'UN COLLÈGUE PLUS EXPÉRIMENTÉ. DANS CE TRAVAIL, NOUS PROPOSONS DE NOUS QUESTIONNER SUR L'IMPACT PSYCHOLOGIQUE DES DIFFÉRENTS TYPES D'INTERVENTION POLICIERE SUR L'ENFANT AFIN DE TENTER DE DÉTERMINER S'IL EST POSSIBLE D'AGIR, EN TANT QUE POLICIER, AVEC LA MEILLEURE ADÉQUATION POSSIBLE.

L'INTERVENTION POLICIERE NE SOIT PAS PLUS NÉCESSAIRE QU'ELLE L'ÉTAIT OPÉRÉE PAR D'AUTRES INSTANCES (SOCIALES, MÉDICALES) OU QUE SI ELLE N'AVAIT TOUT SIMPLEMENT PAS LIEU (PRINCIPE DE NON-NOCIVITÉ). NOUS NOUS SOMMES QUESTIONNÉS SUR LES CAS DE FIGURE QUI POUVAIENT AMENER UN MINEUR À RENCONTRER UN JOUR UN POLICIER ET AVONS AINSI CLASSÉ CES INTERVENTIONS EN CINQ CATEGORIES : 1. MINEUR AUTEUR PRÉSUMÉ D'UNE INFRACTION ; 2. MINEUR VICTIME D'UNE INFRACTION ; 3. MINEUR DISPARU ; 4. MINEUR PROTÉGÉ DU COMPORTEMENT D'ADULTES OU D'UN ENVIRONNEMENT NON ADÉQUAT ; 5. CONTRÔLES DE POLICE À L'ÉGARD DE MINEURS. CONSTATANT QU'IL N'EXISTE PAS DE RECHERCHE CONCERNANT L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE L'ACTION DE LA POLICE SUR LES MINEURS, NOUS NOUS SOMMES ADRESSÉS AUX PROFESSIONNELS QUI PRENNENT LE RELAIS DE LA POLICE DANS LA PRISE EN CHARGE DU MINEUR, POUR CONNAÎTRE LEUR POINT DE VUE, RECUEILLIR LEURS EXPÉRIENCES, TENTER DE CERNER EN QUOI LA COURTE INTERACTION AVEC LES POLICIERS A PU LAISSER UN IMPACT ET TENTER DE DÉFINIR SA NATURE. CE SONT DONC HUIT INTERVENANTS QUI ONT TENU RENCONTRES POUR DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS CONCERNANT LES CINQ GRANDES CATEGORIES D'INTERVENTIONS QUE NOUS AVONS DÉGAGÉES. NOUS AVONS ENSUITE RECHERCHÉ DANS LES OUVRAGES ET AUTRES PUBLICATIONS DE QUOI CORROBORER



OU INFIRMER CERTAINS PROPOS, AINSI QUE DANS LES TEXTES DE LOIS, AFIN D'EXAMINER EN QUOI LEUR LABORATION TIENT COMPTE D'UN QUELCONQUE IMPACT DE L'INTERVENTION. LE POINT DE VUE DU POLICIER DE LA BRIGADE DES MINEURS, QUE NOUS SOMMES, A T'APPORT, AFIN DE COMPL'ETER L'CLAIRAGE. NOUS CONSTATONS QUE L'HYPOTH' SE QUI AURAIT PU 'TRE FORMUL'E, SELON LAQUELLE LE PASSAGE ' LA POLICE EST BIEN TROP LIMIT' DANS LE TEMPS POUR LAISSER UN QUELCONQUE IMPACT, NE SE CONFIRME PAS, SAUF POUR LES CAS O' LE MINEUR S'EST "ACCOUTUM' " ' L'INTERACTION AVEC LA POLICE, OU ALORS SI SON V'CU EST TEL QU'IL N'Y EST AUCUNEMENT SENSIBLE. AU CONTRAIRE, DU FAIT QU'ELLE SE SITUE DANS UN MOMENT D'EXCEPTION, SOUVENT DE CRISE, L'INTERVENTION LAISSE UN IMPACT FORT, POSITIF OU N'GATIF, SELON LES CAS. CELUI-CI NE D'PEND PAS DU FAIT QUE LE MINEUR CONCERN' SOIT AUTEUR PR' SUM' OU VICTIME, MAIS PLUT' T DU SENTIMENT DE JUSTICE QUE L'INTERVENTION AURA LAISS'. TOUT IMPRESSION D'ARBITRAIRE, D'ERREUR JUDICIAIRE, OU AU CONTRAIRE D'IMPUNIT', DE M' ME QUE TOUTE AUTRE INJUSTICE A DES EFFETS QUI SONT CONTRAIRES AU BUT RECHERCH'. CES RESENTIMENTS PEUVENT M' ME PROVOQUER DES D' SIRS DE R' VOLTE OU OUVRIR LE CHAMP ' LA D' LINQUANCE. LE POLICIER PORTE DONC UNE GRANDE RESPONSABIL' CAR SON ACTION, ' UN MOMENT DONN', MARQUE LA FIN DE QUELQUE CHOSE ET LE D' BUT D'UN

POSSIBLE CHANGEMENT. LE POLICIER SE DOIT D' VALUER CORRECTEMENT LES DANGERS ENCOURUS PAR LE MINEUR, CAR L'ATTENTE EST GRANDE QUE SA SITUATION SOIT PRISE EN CHARGE DE FA' ON APPROPRI' E PAR LES PARTENAIRES DU R' SEAU. LES PROCHAINES ANN' ES SERONT D' TERMINANTES, AVEC L'ENTR' E EN VIGUEUR DU NOUVEAU CODE DE PROC' DURE P' NALE DES MINEURS, QUI PERMETTRA, EN ACCORD AVEC LES TEXTES INTERNATIONAUX (R' GLES DE BEIJING), DE TROUVER DES FORMES DE R' PONSES RAPIDES, MOINS LOURDES ET EFFICACES, ' LA PETITE D' LINQUANCE, DE PLUS EN PLUS D' NONC' E. ENFIN, POUR CELLES ET CEUX QUI, DANS LA HI' RARCHIE DES SERVICES OU AU NIVEAU POLITIQUE, CONSID' RENT QUE LE TRAITEMENT DES AFFAIRES DE MINEURS EST UNE T' CHE... MINEURE, CE TRAVAIL DEVRAIT LES CONVAINCRE DE L'IMPORTANCE DE LA MISE EN ' UVRE DE MOYENS DANS CE DOMAINE. UNE TELLE PRISE DE CONSCIENCE EST LA MEILLEURE FA' ON DE GARANTIR QUE L'INT' R' T DU MINEUR SOIT EXAMIN' LORS DE TOUTE INTERVENTION. POUR CE FAIRE, NOUS RETENONS QUATRE AXES DE R' FLEXION QUI POURRAIENT SERVIR DE FIL CONDUCTEUR ' UNE V' RITABLE POLITIQUE DE LA PROBL' MATIQUE CONCERNANT LES ACTIONS POLICI' RES ' L' GARD DES MINEURS : LA SP' CIALISATION DES SERVICES DE POLICE (DU PERSONNEL MOTIV' , CONCERN' , AVEC DES VALEURS COMMUNES) ; LA FORMATION DU PERSONNEL (PAR UN MODULE DE BASE DANS TOUTES LES ' COLES DE POLICE, PUIS PAR DES FORMATIONS SP' CIFIQUES)

; L'INTERDISCIPLINARITÉ ENTRE ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANT (UNE GESTION EFFICACE DES CAS ENTRE PARTENAIRES DU RESEAU); L'ÉVALUATION DES PRATIQUES (AFIN QUE LES OPTIONS POLITIQUES ET DE COMMANDEMENT NE SOIENT PAS PRISES SOUS UNE QUELCONQUE FORME DE PRESSION).

**VICTIMOLOGIE. DE L'EFFRACTION DU LIEN INTERSUBJECTIF A LA RESTAURATION SOCIALE;(4E EDITION) - ROBERT CARIO. 2012**

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUELS  
- FRANCE. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE 1995

**VISIBLES MAIS SANS VOIX - CAROL LA PRAIRIE 1994**

L'INSERTION LOCALE DE LA JUSTICE PÉNALE ANNE WYVEKENS 1998-03-01

FACE À LA DÉLINQUANCE DITE URBAINE, SOUCIEUSE DE RÉPONDRE À UN SENTIMENT D'INCURITÉ DEVENU ENVAHISSANT, MAIS ÉGALEMENT DE REVALORISER UNE IMAGE TERNIE, L'INSTITUTION JUDICIAIRE S'EST MISE À L'HEURE DE LA « JUSTICE DE PROXIMITÉ ». L'OUVRAGE ANALYSE LES ORIGINES DE CE MOUVEMENT. AU DÉBUT DES ANNÉES 90, C'EST « L'INSERTION LOCALE DE LA JUSTICE PÉNALE » QUI EST À L'ORDRE DU JOUR. AU CARREFOUR DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA

MODERNISATION DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE, LA JUSTICE PÉNALE, EN FRANCE, EST INVITÉE À S'OUVRIR SUR SON ENVIRONNEMENT LOCAL.

**VICTIM POLICIES AND CRIMINAL JUSTICE ON THE ROAD TO RESTORATIVE JUSTICE - TONY PETERS 2001**

THIS EDITED VOLUME CONTAINS 22 PAPERS ORGANIZED INTO THREE SECTIONS UNDER THE FOLLOWING HEADINGS: PART I IS ENTITLED ON PROMOTING VICTIM POLICIES; PART II ON REFORMING CRIMINAL JUSTICE; AND PART III ON RESTORATIVE JUSTICE. ALL THREE AREAS ARE ONES TO WHICH TONY PETERS, FORMER PROFESSOR OF CRIMINOLOGY IN LEUVEN, HAS MADE A SIGNIFICANT CONTRIBUTION AND FOR WHICH HE IS KNOWN AS AN INTERNATIONAL AUTHORITY. DURING HIS LONG AND PRODUCTIVE ACADEMIC CAREER TONY PETERS LED MANY STRUGGLES FOR CRIMINAL JUSTICE REFORM. HE WAS A LEADING FIGURE IN THE MOVEMENT TO RECOGNIZE CRIME VICTIMS' PLIGHT AND TO REAFFIRM THEIR RIGHTS. IN BELGIUM, HE SPEARHEADED THE EARLY INITIATIVES IN RESTORATIVE JUSTICE AND BECAME ONE OF ITS OUTSPOKEN PROPONENTS NATIONALLY AND INTERNATIONALLY. THERE IS NO DOUBT THAT THESE THREE MAJOR TOPICS AND THE VARIOUS DEVELOPMENTS AND REFORMS THAT ARE ADDRESSED IN THE PAPERS WILL DOMINATE THE THINKING ABOUT, AND THE PRACTICE OF, CRIMINAL JUSTICE IN THE YEARS TO COME. THUS, IN ADDITION TO PAYING HOMAGE TO A CONGENIAL FRIEND AND AN ILLUSTRIOUS COLLEAGUE, IT IS HOPED THAT

THIS BOOK WILL APPEAL AND PROVE USEFUL TO ALL THOSE WHO HAVE AN INTEREST IN VICTIMS ISSUES, IN CRIMINAL JUSTICE REFORM, AND LAST BUT NOT LEAST, IN THE PROMISING PARADIGM OF RESTORATIVE JUSTICE.

LE PARCOURS JUDICIAIRE DE L'ENFANT VICTIME - LUCETTE KHAÏAT 2017-01-05

DE NOS JOURS, L'ENFANT MALTRAITÉ EST CONSIDÉRÉ COMME LONGS SIÈCLES. CE N'EST QUE DEPUIS QUELQUES ANNÉES UNE VICTIME QUE LE DROIT DOIT PROTÉGER. MAIS POUR DICTER LES MESURES APPROPRIÉES, POUR VITER QU'ÀUX TRAUMATISMES DE L'AGRESSION NE S'AJOUTE CELUI DE LA JUDICIARISATION, IL FAUT COMPRENDRE LA SOUFFRANCE DE L'ENFANT, RECHERCHER LES CONDITIONS PROPRES À L'APaiser, ET VOIR SI ELLES SONT COMPATIBLES AVEC LES PRINCIPES DU DROIT EN VIGUEUR. COMMENT VITER QU'UN ENFANT, DÉJÀ TRAUMATISÉ PAR L'AGRESSION QU'IL A SUBIE, NE REVIVE CETTE SCÈNE CRUELLE EN LA RACONTANT PLUSIEURS REPRISES DEVANT DES POLICIERS ET DES MAGISTRATS CENSÉS LE PROTÉGER ? COMMENT VITER QU'UN ENFANT VICTIME NE SE RETROUVE DANS LE BOX DES ACCUSÉS COMME DANS LE PROCÈS D'OUTREAU ? COMMENT AMENER UN ENFANT VIOLENT ET TRAHÉ PAR DES ADULTES, ET PARFOIS PAR SES PROPRES PARENTS, À SE RETROUVER EN CONFIANCE FACE AUX MAGISTRATS QUI VONT L'INTERROGER LORS DU PROCÈS CONTRE SON AGRESSEUR ? DES JURISTES CONFRONTENT LEUR RIGIDITÉ À CELLE DE MÉDECINS, PEDIATRES, PÉDOPSYCHIATRES ET PSYCHANALYSTES, DANS L'OBJECTIF DE

MIEUX PROTÉGER L'ENFANT AU COURS DE SON PARCOURS DEVANT LES TRIBUNAUX.

*VICTIMOLOGIE* - ROBERT CARIO 2001

APRÈS AVOIR CONNU UN " ÂGE D'OR " JUSQU'À LA FIN DU MOYEN ÂGE, LES VICTIMES SONT TOMBÉES DANS LES " OUBLIETTES " DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE, DURANT DE QU'UN CADRE NORMATIF RESPECTUEUX DE LEURS DROITS SE CONSTRUIT, TANT AU NIVEAU INTERNATIONAL, RÉGIONAL QUE NATIONAL, SOUS L'IMPULSION SOLIDAIRE DU SECTEUR ASSOCIATIF. LA DIVERSITÉ ET L'AMPLEUR DES TRAUMATISMES SUBIS PAR LES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES RENDENT IMPÉRIEUSE LEUR PRISE EN CHARGE GLOBALE (INDEMNITAIRE, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE) PAR DES PROFESSIONNELS SPÉCIALEMENT QUALIFIÉS. EN HARMONIEUSE TRANSDISCIPLINARITÉ ET EN TOTAL PARTENARIAT. CENTRÉ SUR LA PERSONNE DE LA VICTIME ET DE L'INFRACTEUR, AUXQUELS ELLE RESTITUE LA RÉGULATION DU CONFLIT, LA JUSTICE RESTAURATIVE APPARAÎT COMME LA VOIE LA PLUS PROMETTEUSE DE RESTAURATION SOCIALE DES INTÉRESSÉS. UN SECOND VOLUME RASSEMBLE LES TEXTES ESSENTIELS DE L'AIDE AUX VICTIMES, EN GÉNÉRAL. COMPLÉMENTS TRÈS UTILES À LA COMPRÉHENSION DES THÉORIES ET DES PRATIQUES, ILS SONT D'ORIGINE INTERNATIONALE, RÉGIONALE OU NATIONALE.

**INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE** MATHILDE

BOYER 2022-07-20

LE PRÉSENT OUVRAGE EST PUBLIÉ LA SUITE DU COLLOQUE ORGANISÉ LE 15 SEPTEMBRE 2021 À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE PAR LE CENTRE DE DROIT PENAL, LA FONDATION POUR LA FORMATION CONTINUE DES JUGES SUISSES ET LE CEDIDAC ET CONSACRÉ AUX INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE. LA PREMIÈRE PARTIE S'INTÉRESSE AUX CONTOURS DES DISPOSITIONS PÉNALES ET LEUR CAPACITÉ D'APPRÉHENDER LES CYBER-ATTEINTES CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE, AINSI QUE LES SANCTIONS OU RÉPONSES POSSIBLES LORSQUE DE TELLES INFRACTIONS SONT COMMISES EN FAISANT DIALOGUER JUSTICE PÉNALE ET JUSTICE RESTAURATIVE. DANS UNE DEUXIÈME PARTIE, IL TENTE D'ÉCLAIRER LES DIFFICULTÉS QUE POSENT LA RECHERCHE DE PREUVES D'ABORD ET DONNE DES RÉPONSES PRATIQUES SUR LA MANIÈRE D'INTERROGER VICTIMES ET PRÉVENUS D'INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE. ENFIN, DANS UNE 3ÈME PARTIE, C'EST L'INTERPRÉTATION DE CES PREUVES ET EN PARTICULIER LE RÔLE DES EXPERTISES QUI EST ABORDÉ, EUX-LEURS GARDER UN ÉVENTUEL TROUBLE MENTAL DE L'AUTEUR ET LA CRÉDIBILITÉ DES DÉCLARATIONS DES VICTIMES.

**SYSTÈMES JUDICIAIRES EUROPÉENS - ÉDITION 2014 (DONNÉES 2012) - EFFICACITÉ ET QUALITÉ DE LA JUSTICE**  
2014-12-01

THE NEW EDITION OF THE REPORT OF THE EUROPEAN COMMISSION FOR THE EFFICIENCY OF JUSTICE (CEPEJ), WHICH

EVALUATES THE FUNCTIONING OF THE JUDICIAL SYSTEMS IN 45 COUNCIL OF EUROPE'S MEMBER STATES AND AN OBSERVER STATE TO THE CEPEJ, ISRAEL, REMAINS IN LINE WITH THE PROCESS CARRIED OUT SINCE 2002. RELYING ON A METHODOLOGY WHICH IS ALREADY A REFERENCE FOR COLLECTING AND PROCESSING A WIDE NUMBER OF QUANTITATIVE AND QUALITATIVE JUDICIAL DATA, THIS UNIQUE STUDY HAS BEEN CONCEIVED ABOVE ALL AS A TOOL FOR PUBLIC POLICY AIMED AT IMPROVING THE EFFICIENCY AND THE QUALITY OF JUSTICE. TO HAVE THE KNOWLEDGE IN ORDER TO BE ABLE TO UNDERSTAND, ANALYSE AND REFORM, SUCH IS THE OBJECTIVE OF THE CEPEJ WHICH HAS PREPARED THIS REPORT, INTENDED FOR POLICY MAKERS, LEGAL PRACTITIONERS, RESEARCHERS AS WELL AS FOR THOSE WHO ARE INTERESTED IN THE FUNCTIONING OF JUSTICE IN EUROPE.

**LE MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ENFANT VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE** - SIMON LAPIERRE  
2022-05-17T00:00:00-04:00

LA NOTION DU MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ENFANT EST CENTRALE DANS LES PROCÉDURES EN DROIT FAMILIAL ET EN PROTECTION DE LA JEUNESSE. CET OUVRAGE UNIQUE PORTE UN REGARD CRITIQUE ET MULTIDISCIPLINAIRE SUR CETTE NOTION ET SUR SON APPLICATION DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE, OÙ L'ENFANT DOIT ÊTRE RECONNU COMME UNE VICTIME PARTIELLE DE CETTE VIOLENCE. EN PLUS DE METTRE EN ÉVIDENCE CERTAINS ENJEUX PRÉSENTS DANS LES

PRATIQUES AUPRÈS DE CES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE, IL PROPOSE DES PISTES PROMETTEUSES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. UNE RÉFLEXION SUR LE MEILLEUR INTÉRÊT DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE S'AVÈRE NECESSAIRE, PARTICULIÈREMENT DANS LE CONTEXTE ACTUEL OÙ DES RÉFORMES MAJEURES SONT EN COURS DANS LES SECTEURS DU DROIT FAMILIAL ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. BIEN QU'ANCRÉ DANS LA RÉALITÉ QU'ELLE COINCIDE AVEC LA CANADIENNE, CET OUVRAGE INTÈGRE DES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES QUI ABORDENT DES ENJEUX QUI SONT AUSSI PRÉSENTS DANS D'AUTRES PAYS. IL EST DESTINÉ À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE AINSI QU'ÀUX GESTIONNAIRES ET AUX PERSONNES INTERVENANT DANS LES SECTEURS DE LA VIOLENCE CONJUGALE, DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET DU DROIT FAMILIAL.

### **L'ENFANT VICTIME D'INFRACTIONS ET LA JUSTICE - JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG 2015-10-01**

ON EST LÉGITIMEMENT CHOQUÉ QUE DES ENFANTS PUISSENT ENCORE ÊTRE VICTIMES D'INFRACTIONS. MAIS C'EST POURTANT UNE RÉALITÉ : CERTAINS ENFANTS SONT RÉGULIÈREMENT VICTIMES DE FAITS PENALEMENT PRÉHENSIBLES. FORCE EST ÉGALEMENT DE RECONNAÎTRE QUE D'AUTRES SUBISSENT DES VIOLENCES, PAS SEULEMENT DE LA PART D'ADULTES, MAIS SOUVENT D'AUTRES ENFANTS. ON PENSE IMMÉDIATEMENT AUX VIOLENCES PHYSIQUES OU

SEXUELLES, INFLIGÉES DANS LA FAMILLE, MAIS AUSSI HORS LA FAMILLE, DANS LA RUE OU DANS DES INSTITUTIONS, PARFOIS MÊME DANS DES STRUCTURES RELEVANT DU DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE. FACE À CETTE RÉALITÉ, A ÉMERGÉ UN DROIT PENAL SPÉCIFIQUE QUI CONTRIBUE À DESSINER UN STATUT DE L'ENFANT. CE DERNIER PEUT ÊTRE VICTIME D'INFRACTIONS DE DROIT COMMUN OU D'INFRACTIONS SPÉCIFIQUES. ET LE FAIT QUE LA VICTIME SOIT MINEURE PEUT ÊTRE UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE. UNE PROCÉDURE PENALE PARTICULIÈRE S'EFFORCE EN OUTRE DE COMPENSER LA FAIBLESSE DE L'ENFANT À SE FAIRE RENDRE JUSTICE. L'ENFANT VICTIME A AINSI ACQUIS LE DROIT D'ÊTRE ACTEUR DE LA PROCÉDURE CONTRE SON AGRESSEUR, NOTAMMENT PAR L'INTRODUCTION DE DISPOSITIONS LUI FACILITANT LA PAROLE. ENFIN, ENFIN, ON VA DANS LE BON SENS AVEC UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENFANTS VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES. RESTE QUE COMPOSÉES DE NOMBREUSES RÉGLES OU DISPOSITIONS ENTASSÉES LES UNES SUR LES AUTRES, ACCUMULÉES AU FIL DU TEMPS ET DES RÉACTIONS DU MOMENT, CE DROIT PEUT APPARAÎTRE DISPARATE, CONFUS, COMPLEXE, DIFFICILEMENT INTELLIGIBLE. RÉDIGÉ PAR JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG, MAGISTRAT TRÉHONORAIRE, ANCIEN PRÉSIDENT DU TRIBUNAL POUR ENFANTS DE BOBIGNY, PRÉSIDENT DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DE L'ENFANCE, CET OUVRAGE A POUR VOCATION DE GUIDER LE LECTEUR AU COEUR DU DROIT PENAL ET DES

PROCÉDURES SPÉCIFIQUES AUX MINEURS.

**DIS, POURQUOI TU M'FAIS DU MAL?** - NATHALIE COUGNY  
2017-09-05

PARCE QU'IL EXISTE AUJOURD'HUI EN FRANCE PLUS DE 98 000 CAS CONNUS D'ENFANTS EN DANGER, C'EST-À-DIRE 10% DE PLUS QU'IL Y A DIX ANS... PARCE QUE 2 EN MEURENT CHAQUE JOUR, IL EST TEMPS DE PRENDRE CONSCIENCE ET D'AGIR CONTRE LES MALTRAITANCES FAITES AUX ENFANTS. LES COUPS N'ONT JAMAIS ÉTÉ UNE RÉPONSE. L'ENFANT EST UN ÊTRE FRAGILE ET VULNÉRABLE, EN CONSTRUCTION, QUE L'ON DOIT PROTÉGER POUR QU'IL DEVIENNE UN ADULTE AUTONOME ET RESPONSABLE, BIEN DANS SA PEAU. PARCE QU'UNE FILLE SUR HUIT ET UN GARÇON SUR DIX SONT VICTIMES D'ABUS SEXUELS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS, NOUS DEVONS TOUS OUVRIR LES YEUX DEVANT CE FLAUX QUI DÉTRUIT DES VIES. PLUS DE 4 MILLIONS DE CAS D'INCESTE AVÉRÉS, SANS DOUTE D'AVANTAGE, CAR LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS SONT TABOUES. UN OUVRAGE INCONTOURNABLE, PARCE QUE NOUS SOMMES RESPONSABLES DE TOUS LES ENFANTS. EXTRAIT LES ENFANTS NE PEUVENT PAS SE DÉFENDRE ET ILS ONT PEUR DE PARLER. C'EST DIFFICILE DE DIRE QUE SON PAPA, SA MAMAN, UN MEMBRE DE SA FAMILLE, UN AMI, EST VIOLENT OU QU'IL A COMMIS UN ABUS SEXUEL ; SURTOUT QUE LES ENFANTS MÉME MALTRAITÉS AIMENT LEURS PARENTS. LE SENTIMENT DE CULPABILITÉ, LES MENACES, LA PEUR, LE CHANTAGE AFFECTIF, SONT LES PRINCIPAUX

FACTEURS QUI EMPÊCHENT UN ENFANT DE PARLER. MAIS S'IL EN PARLE, IL FAUT LE CROIRE ET NE PAS LE REJETER OU PENSER QUE ÇA NE PEUT PAS ARRIVER. QUAND ILS PEUVENT EN PARLER, TRÈS PEU D'ENFANTS INVENTENT DES ATTOUchemENTS OU UN VIOL, D'ABORD PARCE QU'ILS NE SAVENT PAS CE QUE CELA SIGNIFIE. NOUS CONNAISSONS LES RUSES EMPLOYÉES PAR LES AGRESSEURS POUR FAIRE TAIRE LES ENFANTS, IL FAUT DONC LEUR EXPLIQUER TRÈS TÔT. L'ENFANT EST FRAGILE, DÉPENDANT, EN CONSTRUCTION, CE QUI LE REND VULNÉRABLE, ET RIEN N'AUTORISE UN ADULTE À PROFITER DE CETTE VULNÉRABILITÉ POUR IMPOSER QUOI QUE CE SOIT. LE DIALOGUE EST, EN MON SENS, LA PREMIÈRE FORME D'ÉDUCATION, MÉME SI CELA DEMANDE DU TEMPS. POUR CELA, IL FAUT CONNAÎTRE CE QU'EST UN ENFANT, VOULOIR COMPRENDRE SA PERSONNALITÉ, SANS SYSTÉMATIQUEMENT IMPOSER SA TOUTE-PUISSANCE DE PARENT. CE QU'EN PENSE LA CRITIQUE ANALYTIQUE, MÉTHODIQUE, DOCUMENTÉE ET PRÉCISE, CE LIVRE EST UN RAPPEL LA RÉALITÉ POUR UNE SOCIÉTÉ QUI A OUBLIÉ LES MOTEURS FONDATEURS DES SYSTÈMES SOCIAUX. [...] C'EST UN LIVRE BRILLANT, SERVI PAR UNE PLUME MAGISTRALE. - LAURENCE BIAVA, ACTUALITÉS PROPOS DE L'AUTEUR NATHALIE COUGNY EST ARTISTE PEINTRE, POÈTE ET AUTEUR DE LIVRES DE SOCIÉTÉ, ROMANS, HISTOIRES POUR ENFANTS, SPECTACLE.

**PAROLES D'ENFANTS PAROLES DE JUGES** - MICHEL REDON

2005-09-01

LE CATACLYSME JUDICIAIRE D'OUTREAU POSE INFLUENTEMENT LA QUESTION DU TRAITEMENT DES PROCÉDURES D'ABUS SEXUELS. LES DYSFONCTIONNEMENTS RENCONTRÉS AU COURS DE CE PROCESSUS DOIVENT NOTAMMENT AMENER UNE RÉFLEXION SUR LE RECUEIL DE LA PAROLE DES ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUELS AINSI QUE SUR LA FORMATION DES MAGISTRATS. CET OUVRAGE, QUI RESTITUE LA PAROLE AUX ENFANTS, DRESSE UN BILAN TRICENTENAIRE DE SIX ANNÉES D'APPLICATION DE LA LOI "GUIGOU" RELATIVE AU TRAITEMENT DES PROCÉDURES D'ABUS SEXUELS. À TRAVERS LE RECUEIL FIDÈLE DE NOMBREUSES PAROLES D'ENFANTS ET DE JUGES, MAIS AUSSI D'ENQUÊTEURS OU DE TRAVAILLEURS SOCIAUX, IL LIVRE LA CRITIQUE CES PAROLES PARFOIS FROIDES MAIS TOUJOURS PORTEUSES D'ÉMOTION QUI RÉVÈLENT LES PRATIQUES TRIMÉTRIQUES INÉGALITAIRES DES ACTEURS SOCIAUX ET JUDICIAIRES CONFRONTÉS À LA RÉVÉLATION DES VIOLENCES SEXUELLES. CET OUVRAGE EST FINALEMENT UN MOYEN DE PROPOSER UNE MÉTHODE D'APPROCHE ET DE TRAITEMENT DE LEURS RÉVÉLATIONS.

**L'ENFANT EN DANGER ET LA JUSTICE** - PIERRE VERDIER  
2015-04-24

EN FRANCE, L'UNIVERS DE BEAUCOUP (DE TROP) D'ENFANTS EST FAIT DE VIOLENCE, D'INSTABILITÉ, DE CARENCES DE TOUTES SORTES, QUAND CE N'EST PAS PRÉSENTMENT DE

MALTRAITANCE. L'AIDE SOCIALE ET LA JUSTICE JOUENT UN RÔLE MAJEUR DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER. QU'EST-CE QU'UNE PROCÉDURE D'ASSISTANCE JUDICATIVE ? QUELLES EN SONT LES DIFFÉRENCES ? TAPES ET EN QUOI CONSISTENT-ELLES ? PARQUET, JUGE DES ENFANTS, SERVICES SOCIAUX..., QUI FAIT QUOI ? COMMENT GÉRER LES SITUATIONS D'URGENCE ? QUELS SONT LES DROITS DES PARENTS ? AUTANT DE QUESTIONS ET BIEN D'AUTRES ENCORE QUE SONT AMENÉES À SE POSER LES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE, MAIS AUSSI LES FAMILLES ET LEURS CONSEILS. PIERRE VERDIER ET JEAN-PIERRE ROSENZWEIG ÉCLAIRENT DE LEUR EXPÉRIENCE LES MÉCANISMES DE LA PROCÉDURE D'ASSISTANCE JUDICATIVE ET LE CADRE DU TRIBUNAL POUR ENFANTS, ET PORTENT PLUS GÉNÉRALISÉMENT UN REGARD CRITIQUE SUR LA PROTECTION ET LA JUSTICE DES

**PROTECTING CHILDREN FROM SEXUAL VIOLENCE** -  
2011-04-05

PROTECTING CHILDREN FROM SEXUAL VIOLENCE - A COMPREHENSIVE APPROACH IS A COLLECTION OF HIGHLY READABLE EXPERT PAPERS FOR BOTH CHILD PROFESSIONALS AND THE GENERAL PUBLIC. IT IS DIVIDED INTO FIVE PARTS, PRESENTING A EUROPEAN OVERVIEW AND COVERING THE EXISTING LEGAL FRAMEWORKS; ABUSE PREVENTION AND REPORTING; REHABILITATION AND SOCIAL REINTEGRATION OF VICTIMS; SEXUAL VIOLENCE ON THE INTERNET; AND PUBLIC

AND PRIVATE PARTNERSHIPS AGAINST ABUSE. IT ALSO SHEDS LIGHT ON THE LITTLE-KNOWN PROBLEM OF CHILDREN WHO ARE SEXUALLY ABUSING OTHER CHILDREN. IN ADDITION TO PROVIDING THOROUGH INFORMATION ON THE MANY FACETS OF THIS COMPLEX SUBJECT, THIS PUBLICATION ALSO HIGHLIGHTS NEW CONCEPTS, FACTS AND RECOMMENDATIONS. FOREMOST IS THE SIGNIFICANT LACK OF DATA ON THE PREVALENCE AND NATURE OF SEXUAL VIOLENCE IN EUROPE, UNDERSCORING THE NEED FOR CO-ORDINATED PAN-EUROPEAN RESEARCH AND INFORMATION GATHERING, WHICH ARE VITAL TO EFFECTIVE POLICY MAKING AND PROGRAMME DESIGN. IT ALSO SOUNDS THE ALARM FOR URGENT CO-ORDINATED ACTION IN VARIOUS FIELDS TO DRASTICALLY IMPROVE CHILD PROTECTION THROUGH AWARENESS RAISING; TARGETED AND SPECIALISED TRAINING, INTERVENTION AND THERAPY PROGRAMMES; SEX EDUCATION IN SCHOOLS; RESPONSIBLE FAMILY ATTITUDES; AND JUSTICE SYSTEMS WITH TIGHTER ABUSE LAWS AND WHICH TAKE ACCOUNT OF CHILDREN'S SPECIAL NEEDS AS RELIABLE WITNESSES. PROTECTING CHILDREN FROM SEXUAL VIOLENCE IS PUBLISHED AS PART OF THE COUNCIL OF EUROPE CAMPAIGN TO STOP SEXUAL VIOLENCE AGAINST CHILDREN. THE HOPE IS THAT THIS PUBLICATION WILL INSPIRE JUDGES, THE POLICE, EDUCATORS, GOVERNMENTS, THE MEDIA AND LEGISLATURES TO JOIN THE CAMPAIGN AND EXPOSE, DEMYTHIFY AND TAKE CONCERTED ACTION TO COMBAT SEXUAL VIOLENCE AGAINST CHILDREN, A PHENOMENON THAT

AFFECTS AS MANY AS 20% OF CHILDREN IN EUROPE.  
[?] VALUATION DU PROJET PILOTE SUR L'ENREGISTREMENT  
MAGN[?] TOSCOPIQUE [?] WINNIPEG ET DANS LA R[?] GION DU  
PARKLANDS : [?] TUDES SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES  
CONTRE LES ENFANTS AU CANADA - CANADA. MINIST[?] RE DE  
LA JUSTICE. SOUS-DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU  
D[?] VELOPPMENT 1989

**MARIANNE, N'ENTENDS-TU PAS TES ENFANTS PLEURER ? LIVRE  
BLANC SUR LES VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS - LA  
PAROLE LIB[?] R[?] E 2021-03-18**  
LE GROUPE LYONNAIS QUI A D[?] NONC[?] LES AFFAIRES DE  
P[?] DOPHILIE DANS L'[?] GLISE PREND LA PAROLE. MAIS CETTE  
FOIS POUR DEMANDER UNE GRANDE CONCERTATION NATIONALE  
AFIN QUE LA FRANCE EN FINISSE AVEC LES VIOLENCES  
SEXUELLES SUR MINEURS. UN CRI, UN APPEL ET UNE  
SOMMATION. CRUCIAL. D[?] NONCER NE SUFFIT PAS. IL FAUT  
AUSSI R[?] FORMER. SI L'ON VEUT QUE CESSE ENFIN LE  
MASSACRE MODERNE DES INNOCENTS, LE SACCAGE DE  
L'ENFANCE ABANDONN[?] E AU SILENCE ET [?] LA D[?] N[?] GATION.  
SANS LE COURAGE DE " LA PAROLE LIB[?] R[?] E ",  
L'ASSOCIATION LYONNAISE QUI A R[?] V[?] L[?] LES VIOLENCES  
SEXUELLES COMMISES SUR LES PLUS JEUNES PAR DES  
RELIGIEUX, JAMAIS SANS DOUTE CE SCANDALE N'AURAIT [?] T[?]  
AUTANT CONNU ET D[?] BATTU AU SEIN DE LA SOCI[?] T[?]  
FRAN[?] AISE. AUJOURD'HUI, SES MEMBRES NE SAURAIENT SE



SATISFAIRE D'AVOIR BRISÉ L'OMERTA. C'EST UN VÉRITABLE SÉCURITÉ DES VIOLENCES SUR MINEURS QU'ILS APPELLENT. UNE CONCERTATION NATIONALE INCLUANT LES AUTORITÉS, LES EXPERTS, LES ACTEURS, LES VICTIMES. ET QUI SANS IGNORER L'AMPLEUR DE CE FLAUX AU DANS L'ÉGLISE, S'APPLIQUERAIT TOUTS LES LIEUX QU'ENTREINT CE MAL : LES INSTITUTIONS, LES ÉCOLES, LES CLUBS, LES FOYERS, LES CENTRES DE LOISIRS, ET HÔPITALS, LES FAMILLES. LE GLAIVE ANTÉCÉDENT DES FAITS QUE DRESSE CE LIVRE BLANC, ET QUI EST SANS PRÉCÉDENT, N'EST PAS GRATUIT. IL INTRODUIT 30 PRÉCONISATIONS CLAIRES, SIMPLES ET POSSIBLES, SUR LES PRATIQUES JUDICIAIRES, LES POLITIQUES PUBLIQUES, LES LOIS À PARFAIRE. UN LIVRE D'INFORMATION POUR QUE L'ON NE PUISSE PLUS DIRE : " JE NE SAVAIS PAS. " UN LIVRE DE COMBAT POUR QUE NOUS CHANGIONS ENSEMBLE LA VIE DE MILLIONS D'ENFANTS.

### **LA JUSTICE TRANSITIONNELLE FACE À LA RESPONSABILITÉ DE L'ENFANT ASSOCIÉ AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS SÉPARÉS DE PLUS DE QUINZE ANS AUTEUR D'INFRACTIONS GRAVES -**

CHRISTOPHE-CLAUDE CHARLES-ALFRED 2014

LE RÉGIME JURIDIQUE DE L'ENFANT ASSOCIÉ AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS SÉPARÉS DE PLUS DE QUINZE ANS AUTEURS D'INFRACTIONS GRAVES EST INCOHÉRENT. EN EFFET, IL PERMET À SON TITULAIRE D'OBTENIR LE STATUT DE COMBATTANT, SANS QUE POUR AUTANT SA RESPONSABILITÉ NE SOIT AUTOMATIQUEMENT ENGAGÉE EN CAS DE COMMISSION

D'INFRACTIONS GRAVES. CETTE SITUATION S'EXPLIQUE PAR LE FAIT QUE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE EST DIVISÉE SUR SA NATURE JURIDIQUE: IL EST PERÇU EN TANT QUE VICTIME OU CRIMINEL. CETTE INCERTITUDE A POUR CONSÉQUENCE DE CRÉER DE L'INSÉCURITÉ JURIDIQUE CAR IL NE SAIS PAS AU PRÉALABLE QUEL SORT LUI SERA RÉSERVÉ PAR LA JUSTICE. CETTE RÉALITÉ PROFITE AU RECRUTEUR QUI LE Pousse À COMMETTRE LES CRIMES LES PLUS GRAVES. L'ENFANT SE SENT AINSI TOUT-PUISSANT. TOUTEFOIS, À L'ISSUE DU CONFLIT, IL RISQUE D'ÊTRE REJETÉ PAR SA COMMUNAUTÉ L'IDENTIFIANT EN TANT QUE BOURREAU. SA RÉINSERTION EST DONC COMPROMISE. AFIN DE PALLIER CETTE SITUATION, UNE HARMONISATION DE L'ÂGE DU COMBATTANT DEVRAIT ÊTRE ENVISAGÉE AFIN DE CLARIFIER SON RÉGIME DE RESPONSABILITÉ. EN ATTENDANT, LE STAND MINIMAL EST DE QUINZE ANS. S'IL N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME TANT TROP JEUNE POUR PRENDRE LES ARMES, IL DOIT ÊTRE AUSSI EN CAPACITÉ DE RENDRE DES COMPTES. MAIS COMMENT ? À TRAVERS LA JUSTICE TRANSITIONNELLE DE MANIÈRE GÉNÉRALE ET PLUS PRÉCISÉMENT PAR LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL SPÉCIAL POUR ENFANTS AUTEURS D'INFRACTIONS GRAVES QUI A POUR FONCTION DE JUGER CEUX QUI ONT LE PLUS AU DEGRÉ DE RESPONSABILITÉ DANS LA COMMISSION DES CRIMES. POUR LES AUTRES, IL EST ENVISAGÉ LA VALORISATION DE MÉCANISMES DE JUSTICE RESTAURATRICE QUI RÉPONDENT À LEURS BESOINS, À CELLES DE LEURS

VICTIMES ET DE LEUR COMMUNAUTÉ TOUT ENTIÈRE.

*LA JUSTICE ET LES ENFANTS. 2<sup>E</sup> PARTIE D. JEAN-PIERRE ROSENZVEIG 2020-01-15*

LA JUSTICE EST L'INSTITUTION JUDICIAIRE DES ENFANTS.

AINSI, LE JUGE EXERCE LÉGALEMENT L'AUTORITÉ PARENTALE DE L'ENFANT QUAND CELUI-CI EST L'OBJET DE CONFLITS MAJEURS ENTRE ADULTES. LE JUGE GARANTIT ÉGALEMENT SON DROIT À L'ÉDUCATION ET ASSURE SA PROTECTION. ENFIN, DEVANT L'AMPLEUR DES ATTEINTES MAJEURES AUX DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS, COMME LE DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU SEXUELLE, LE JUGE LEUR GARANTIT UN DROIT À LA JUSTICE.

*REVUE JURIDIQUE ET POLITIQUE, INDÉPENDANCE ET COOPÉRATION 1977*

**JUGER ET ÉDUCER LES MINEURS DÉLIQUANTS** DOMINIQUE YOUSSEF 2009-10-07

LA JUSTICE PARENTALE DES MINEURS, TOUJOURS RÉGIE PAR L'ORDONNANCE DU 2 FÉVRIER 1945 EST EN PROFONDE MUTATION. APRÈS UNE STABILITÉ DE PLUS DE QUARANTE ANS, CETTE JUSTICE A CONNU DE NOMBREUSES FORMES QUI SE SONT ACCRÉDITÉES DEPUIS 2002. CES TRANSFORMATIONS ONT PROVOQUÉ UNE CRISE DE RÉPONSES AUSSI BIEN POUR LES JUSTICIAIRES QUE POUR LES PROFESSIONNELS. EN EFFET, L'ORDONNANCE DE 1945 AVAIT MIS EN ŒUVRE UNE PHILOSOPHIE PARENTALE, UNE CONCEPTION DE L'ENFANCE ET UNE

PÉDAGOGIE COHÉRENTES. LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS QUE FURENT LES JUGES DES ENFANTS, LES ÉDUCATEURS DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE, LES PSYCHOLOGUES ONT CONSTRUIT UNE CULTURE PROPRE. ILS ONT DÉVELOPPÉ LEUR ACTION AUTOUR D'UN MODÈLE DE JUSTICE SE VOULANT À LA FOIS PROTECTEUR, ÉDUCATIF ET THÉRAPEUTIQUE POUR LES MINEURS CONTREVENANTS. OR, L'ACCROISSEMENT DE LA DÉLIQUANCE DES JEUNES, LES CHANGEMENTS DE LA NATURE DE CETTE DÉLIQUANCE, LES TRANSFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ ONT MIS EN CAUSE CE MODÈLE DE JUSTICE. LES DIFFÉRENTES FORMES QUI SE SONT SUCCÉDÉES ONT FAIT DE L'ORDONNANCE DE 1945 AMENDÉ UN MILLE-FEUILLE EMPILANT DES PHILOSOPHIES CONTRADICTOIRES. LA FINALITÉ DE CE LIVRE EST D'AIDER LES PROFESSIONNELS À DONNER DU SENS AUX CHANGEMENTS ET DE LEUR MONTRER QUE, PAR-DELÀ LE MILLE-FEUILLE, UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE PARENTALE ET UNE NOUVELLE PÉDAGOGIE PEUVENT PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MODÈLE DE JUSTICE.

**LE TEMPS DES VICTIMES** - CAROLINE ÉLIACHEFF 2007

AVEC LA FIN DES IDÉOLOGIES, LES VICTIMES CHERCHENT À DONNER UN SENS AU COUP DU SORT EN FAISANT APPEL À L'AIDE PSYCHOLOGIQUE ET JUDICIAIRE. CE PHÉNOMÈNE DE VICTIMISATION PREND DE TELLES PROPORTIONS QU'IL FINIT AUJOURD'HUI PAR SE RETOURNER CONTRE LA VICTIME. LES AUTEURS ANALYSENT LA PRATIQUE SYSTÉMATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE ET LA MULTIPLICATION DES

ASSOCIATIONS D'AIDE ET DES PROCESSES.

**ADMINISTRATEUR AD HOC** - FRANCE. DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GREFFES 2003

PRESENTE LE ROLE ET LA FONCTION DE L'ADMINISTRATEUR AD HOC MANDATEUR POUR ASSURER LA PROTECTION DE L'ENFANT.

APRES AVOIR RETRACÉ LE CONTEXTE HISTORIQUE, PHILOSOPHIQUE ET JURIDIQUE DE CE PROTECTEUR, LES PROFESSIONNELS DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE DONNENT LEURS POSITIONS ET LEURS RESPONSABILITÉS.

*ACCOMPAGNER EN JUSTICE L'ENFANT VICTIME DE MALTRAITANCE OU D'ACCIDENT* - HENRI LEBLANC ROMANO 2017-01-11

DRAMES, CATASTROPHES ET VIOLENCES N'ARRIVENT PAS AUX ENFANTS. ILS LES RESSENTENT AVEC D'AUTANT PLUS DE VIOLENCE QU'ILS N'ONT PAS LES RESSOURCES DES ADULTES POUR COMPRENDRE CE QU'ILS SUBISSENT. TROP SOUVENT LES ADULTES CENSURENT LES RASSURER ET LES PROTEGER FONT DÉFAUT. L'EXPERIENCE DU JUDICIAIRE POUR L'ENFANT VICTIME EST SOUVENT DOULOUREUSE ET DANS CERTAINS CAS, DÉVASTATRICE. IL APPARAÎT DONC ESSENTIEL QUE LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE PUISSENT

COMPRENDRE LES ENJEUX AUXQUELS L'ENFANT VICTIME SE TROUVE EXPOSÉ AFIN DE LE SOUTENIR AU MIEUX TOUT AU LONG DES PROCÉDURES DURES. C'EST DE CE CONSTAT, RELAYÉ PAR LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN, QU'EST VENU LE PROJET DE CE LIVRE AFIN DE PERMETTRE À TOUT PROFESSIONNEL TRAVAILLANT AUPRÈS D'ENFANTS VICTIMES, D'AVOIR LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LES ACCOMPAGNER DE FAÇON ADAPTÉE ET RESPECTUEUSE.

**AGRESSIONS SEXUELLES : VICTIMES ET AUTEURS** - 1997-01-01

CET OUVRAGE REUNIT LES MEILLEURS SPÉCIALISTES DU DROIT, DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE AYANT DÉJÀ TRAVAILLÉ SUR LE TRAITEMENT JUDICIAIRE, MÉDICOPSYCHOLOGIQUE, SOCIO-ÉDUCATIF DES AUTEURS ET DES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES : DU PASSAGE À L'ACTE À LA PRISE EN CHARGE DE LA VICTIME, AU SUIVI DE L'EXÉCUTION DES PEINES ET À LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE. LES DISCUSSIONS SUR LES ARTICULATIONS, À LA FOIS INDISPENSABLES ET DÉLICATES, ENTRE LES DEUX FILIÈRES JUDICIAIRE ET PSYCHIATRIQUE SONT PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTES ET INSTRUCTIVES.